

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. LA RÉGLEMENTATION RÉGISSANT LES CABINETS MINISTÉRIELS EN COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE : CONTENU ET SPÉCIFICITÉS	10
1.1. La définition du rôle des cabinets ministériels	11
1.2. La désignation des membres des cabinets ministériels	12
1.3. Les relations entre les cabinets ministériels et l'administration	12
1.4. L'interdiction de détachement de fonctionnaires de la Communauté germanophone	13
1.5. La Chancellerie du gouvernement de la Communauté germanophone auprès du ministre-président	14
1.6. Le nombre de membres des cabinets ministériels autorisé	16
1.7. Remarque : l'impact des spécificités de la réglementation de la Communauté germanophone sur les relations politico-administratives	21
2. LA CARRIÈRE DES CONSEILLERS MINISTÉRIELS GERMANOPHONES ACTIFS ENTRE 1999 ET 2019	24
2.1. L'entrée dans la carrière : le profil des conseillers ministériels au moment de leur recrutement	26
2.1.1. Le genre	26
2.1.2. La formation (études supérieures)	27
2.1.3. L'âge	28
2.1.4. L'expérience professionnelle antérieure	29
2.1.5. L'affiliation à un parti politique	30
2.1.6. Mise en perspective	31
2.2. Le parcours dans la carrière en cabinet : durée, mobilité, rang hiérarchique et centralité	32
2.2.1. La durée de l'expérience	32
2.2.2. La mobilité	33
2.2.3. Le rang hiérarchique	35
2.2.4. La centralité du cabinet	37
2.3. Les lendemains de la carrière : l'évolution postérieure du parcours professionnel	38
2.3.1. Les tendances de l'évolution professionnelle post-cabinet : positive, stable ou négative	39
2.3.2. Les domaines d'activité : la reconversion professionnelle	43
CONCLUSION	47
ANNEXES	49